

Sprint Historique de Saive

Le dimanche 30 juillet 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Avertissement

A l'exclusion des seuls « Montées/Sprints en Or », les manifestations de ce genre ne sont pas des compétitions et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur ou les Commissaires Sportifs présents excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, pour lui et pour les autres.

Adresse exacte des Vérifications Administratives préliminaires du jeudi 27 juillet 2017 :

Rue du couvent 86

4000 JUPILLE

COMITE D'ORGANISATION

ASBL: Ecurie Baudouin Visétoise en collaboration avec l'Ecurie Maguisard

N° d'entreprise :0408.265.179 et 0843.613.453

GESTION DE LA COURSE ET OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

	Directeur de « Course » : Robert VANDEVORST	Lic. ASAF : LG597								
		Lic. ASAF : LG459								
-	Directeur de « Course » adjoint : Jennifer FRANKENNE									
-	Directeur de « Course » adjoint : Christian BERNARD	Lic. ASAF : LG596								
-	Secrétaire du meeting : Elisabeth MINGELS	Lic. ASAF : LG594								
-	Directeur de la sécurité : Didier DELSAUX	Lic. ASAF : LG685								
-	- Responsable du Parc des coureurs : Maryvonne MATHYS									
-	Equipe médicale : CRS Medical Team									
-	Ambulances : Paramedical Team	Nombre: 2								
-	Commissaires Sportifs ASAF									
Pré	ésident de collège : Lambert SEVRIN	Lic. ASAF : LG419								
Me	mbres: Marc DEMAIN	Lic. ASAF : LG404								
	Guy DUPONT	Lic. ASAF : BT190								
-	Commissaires Techniques ASAF									
Pré	ésident de collège : Guy SAINT-REMY	Lic. ASAF : LG406								
Sto	Stagiaire: Henry GRAEVEN Lic. ASAF: LG453									
Se	Secrétaire : Magali PEREIRA Lic. ASAF : LG45									
-	- <u>Inspecteur - Sécurité ASAF</u> : Joël BRASSEUR Lic. ASAF : LG470									

GENERALITES

a) Dénomination : Sprint Historique de Saive

b) Date: Dimanche 30 juillet 2017

c) Parc des participants : Rue Cahorday à Saive

d) Vérifications administratives : Chapiteau situé rue Cahorday à Saive

e) Vérifications techniques : Chapiteau situé rue Cahorday à Saive

f) Parcours : Ancien circuit d'écolage de la caserne de Saive

g) Circuit en activité: le 30 juillet 2017 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement, auxquels les pilotes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

PARTICULARITES

Cette épreuve est organisée conformément au "Règlement Particulier Sprints Historiques - Sprints en Or" dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique (Voir au Chap. VII - C des Prescriptions Sportives de l'ASAF).

Article 1 : Parcours

1. Largeur moyenne de la route : 7m - Longueur du Sprint : 5980 mètres.

2. Départ : Entrée de l'ancin circuit d'écolage militaire rue Cahorday

3. Arrivée : Jonction entre le circuit d'écolage et la rue Priessevoye

4. Homologation: 13 mai 2017

Article 2 : Véhicules

Seul, un modèle de véhicule entré en production ou homologué <u>avant le 31 décembre 1991, à minuit</u>, est admissible. Cette admission est étendue à des véhicules de type identique (même « body ») fabriqués après cette date, pour autant que la date du <u>début de leur production</u> ou de leur <u>homologation</u> par la FIA, soit <u>antérieure au 31 décembre 1991, à minuit</u>.

Des véhicules répondant à ces critères, mais équipés de culasse et/ou de moteur de substitution (même hors période de référence) pourront également être admis au départ, pour autant que ces éléments soient de la même marque que le véhicule ou celle du moteur dont il était équipé d'origine **.

L'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

- Si un moteur ou une culasse de substitution sont implantés dans la voiture, la cylindrée nominale de ce moteur ne pourra excéder :
- 2000 cc pour un moteur suralimenté;
- 2500 cc pour les moteurs équipés de plus de 3 soupapes par cylindre (ou sans soupapes);
- 3000 cc pour les moteurs comportant 2 ou 3 soupapes par cylindre.

** NOUVEAU:

- Des véhicules équipés d'un <u>moteur d'une autre marque</u> que celle du véhicule ou de celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admis au départ, pour autant qu'ils aient obtenu une <u>homologation</u>, dans cette configuration, de la part <u>de la FIA ou de l'une de ses ASN</u>.

Ces véhicules ne seront admis au départ que pour autant qu'ils soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

- Malgré la présentation d'une telle fiche d'homologation, les cylindrées des moteurs implantés y resteront limitées, à celles reprises ci-dessus.
- Diamètre de la bride du compresseur = 34mm, au maximum pour un moteur "essence" ; 37mm pour un moteur "Diesel".
- <u>N.B.</u>: Des **contrôles de cylindrée** pourront être effectués lors des épreuves, la couverture en assurances n'étant pas acquise aux véhicules non qualifiables. L'amende automatique de **500** € prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.
- D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration), un véhicule ne pourra être équipé d'un système de <u>suralimentation</u> ou d'une motorisation <u>"Diesel"</u> que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le <u>mode de transmission</u>

(traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé

Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.

La présente réglementation sera de stricte application; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de 250 ϵ , pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. - 8^{ϵ} tiret du RSG).

<u>NB</u>: Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration.

Aucune fiche d'identité ni passeport technique ne sont à produire.

Indiquer, dans ce cadre :

- Si les voitures découvertes, les monoplaces, les barquettes, les protos ou assimilés seront admis au départ si plus de CINQ voitures de ce type sont engagé à la date de clôture des inscriptions.

Les organisateurs ont l'obligation d'équiper de treillis métalliques les endroits du parcours délimités par des <u>fils de fer</u> s'ils souhaitent accueillir au départ de leur manifestation des véhicules de type monoplace, barquette, proto ou assimilés.

A défaut, seules les voitures "conduites intérieures" seront autorisées à participer et les voitures du type "Cabriolet/Roadster" ne seront, dans ce cas, admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. Clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas aux véhicules, d'origine, sans capote ni toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961. Afin de garantir une sécurité maximale, ces véhicules seront, dans la mesure du possible, regroupés dans l'ordre des départs et pourront, sur simple requête d'un Commissaire Sportif en fonction (notamment si l'un ou plusieurs de ces véhicules s'avère(nt) très rapide(s)), être précédés d'un "pace car". Pour autant que de besoin, il est précisé qu'en l'espèce, le rôle de ce "pace car" ne sera pas "d'ouvrir la route" mais bien de limiter la vitesse d'évolution.

<u>Article 3 : Engagement - Frais - Listes</u>

3.1. Le <u>bulletin d'engagement</u>, lisiblement et dûment complété, pourra être renvoyé :

Par courriel :jenniferfrankenne@hotmail.fr

Par voie postale : Jennifer FRANKENNE Rue de Liège 137 4041 Vottem

3.2. Les <u>frais d'inscription</u> s'élèvent à 105 €, assurances comprises.

La participation au Sprint en Or est liée au paiement d'un supplément d'inscription (cf. : assurance) de 15€. Le montant total du droit d'engagement devra être versé sur le compte bancaire suivant : BE34 0689 0674 2990

Avec la communication suivante : SH Saive NOM Prénom pour le jeudi 27 juillet 2017

Passé ce délai, les frais d'inscription seront majorés de 5 € et perçus le jour de l'épreuve.

- 3.3. <u>Liste des engagés</u>. Seul, un engagement dûment complété et dont les droits auront été versés sera considéré comme définitif. Seuls, les participants ayant rempli ces conditions seront repris sur la liste des engagés et ce, jusqu'à ce que le nombre maximum de voitures admises soit atteint.
- 3.4. La <u>liste exhaustive</u> des voitures et pilotes participant à la manifestation sera officialisée, au plus tard, à 14 heures. Il sera admis d'accepter l'inscription de passagers jusqu'à 14h30, la liste exhaustive de ceux-ci devant impérativement être affichée à 15 heures, au plus tard.

3.5. Le nombre de voitures admises est strictement limité à 100

<u>ATTENTION</u>: Les organisateurs se réservent toujours le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture sans avoir à se justifier, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours, de qualité ou de diversité du plateau ou pour n'importe quel autre motif.

Article 4 : Vérifications administratives

4.1. Les Vérifications Administratives préliminaires des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu Rue du couvent 86 à Jupille, le 27 juillet 2017 de 18 à 20h00.

Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu au Chapiteau rue Crahotay à Saive, le 30 juillet 2017 de 7 à 10h00.

4.2. <u>Documents à présenter</u>: Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Documents du véhicule si celui-ci est immatriculé.

Attention: (Voir Ch. VII -C, art. 1.4 du RP Montées/Sprint Historiques des Prescriptions Sportives de l'ASAF)

4.3. <u>Licences</u>: L'épreuve est ouverte aux titulaires des <u>licences ASAF</u> (ou équivalentes VAS) en cours de validité: 1J-L; 1J-B; L; C; B; A4; A3; A2; A1.

Des licences d'un jour, de type « 1J-L » (pilote & passager - $10 \in$) ou «1 J-B » ($50 \in$: couverture en assurance-accident corporel plus importante), seront délivrées sur place, jusqu'à 14 heures, par les Commissaires Sportifs.

Les conducteurs et passagers devront être âgés de 18 ans, au minimum.

Aucune dérogation ne sera possible, à cet égard, même en cas de filiation entre le conducteur et le candidat passager.

<u>Article 5. Vérification de la conformité des véhicules en Sprint Historique (Voir art. 1.3.3, du RP des Montées/Sprints Historiques)</u>

- 5.1. Des vérifications de conformité des véhicules présentés, seront pratiquées par les Contrôleurs Techniques de la Fédération ou par la Direction de Course, elle-même.
- 5.2. Dans ce genre de manifestations (qui ne sont pas des compétitions), <u>aucune vérification technique du véhicule de la part des Commissaires Techniques de l'ASAF, ne sera programmée</u>. Les concurrents déclareront sur l'honneur, sur leur « Feuille des Vérifications » que le véhicule présenté est totalement conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF et que les modifications éventuelles y apportées, l'ont été dans les règles de l'art.

Dès lors, les concurrents assumeront l'entière responsabilité des conséquences de leurs manquements éventuels, même si le départ a pu leur être accordé par l'organisateur, que ce soit par erreur, par absence partielle ou totale de contrôle ou pour n'importe quel autre motif.

Article 6 : Nombre d'engagement "Voiture"/"Pilote" - Nombre de Montées

- 6.1. Une même voiture ne pourra être inscrite <u>qu'une seule fois</u>, sauf sur dérogation accordée par l'organisateur, dans certains cas particuliers
 - Un même pilote pourra inscrire <u>deux véhicules</u> distincts, chacune des deux voitures devant faire l'objet d'un engagement distinct.
- 6.2. La liste des <u>véhicules et pilotes qualifiés au départ</u> devra correspondre <u>exactement</u> au nombre de véhicules et de pilotes engagés, étant entendu qu'un droit d'inscription (cf. assurances) sera dû pour chacune des participations de véhicule ou de pilote. (Voir Art. 1.4.1, du R.P. MH/SP.H)
- 6.3. Le nombre des montées est limité à 7

L'organisateur a prévu dans son timing, un premier passage considéré comme une découverte du parcours, lors duquel il sera interdit d'embarquer un passager. Si un participant n'a pas la possibilité d'effectuer cette découverte en même temps que les autres, sa première montée sera considérée comme étant cette découverte, tout passager étant alors également interdit (Art.1.5.7 du R.P.M.H.).

Article 7: Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'un Sp.H, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements", **Carton Jaune et Carton Rouge**. A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera **automatiquement exclu** de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres choses, pour dépassement du <u>nombre de tours de boucle</u> à effectuer dans les étapes « Show » (Sprint Histo), pour <u>sortie du bras</u> ou <u>de la main</u> (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour <u>conduite dangereuse</u>, etc.

Article 8 : Sprint en Or

8.1. Dans le strict respect des conditions de l'art. 2 du Règlement particulier " Sprints historiques - Sprints en Or", une unique montée chronométrée sera organisée de16h30 à 18h30, pour les véhicules ayant pris part au Sprint Historique, en ordre techniquement et préalablement inscrits dans cette catégorie.

Le Sprint en Or, contrairement au Sprint Historique, est une **compétition** totalement assimilable à \dot{a} un Sprint classique.

Toutes les dispositions sportives, administratives et sécuritaires prévues dans le R.P. de ces disciplines, y sont donc applicables.

8.2. Admission des voitures en Sp. O

En classes A, B, C et D, le « print en Or » est accessible aux <u>seules VOITURES FERMEES</u> (voir 1.2.5.) admises à circuler sur la route (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique), mises en production (ou homologuées par la FIA) <u>avant le 31 décembre 1991 à minuit.</u>

Cet accès est étendu aux voitures identiques (même « body » et même motorisation) fabriquées après cette date, pour autant que la date du <u>début de leur production</u> ou de leur <u>homologation</u> par la FIA, soit antérieure à ce moment.

Toutes ces voitures devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque.

NOUVEAU:

<u>En classe S/R</u>, la "Montée/Sprint en Or" est accessible aux <u>seules VOITURES FERMEES</u> répondant aux <u>mêmes critères d'ancienneté (31 décembre 1991, à minuit)</u> mais qui ne sont **pas conformes** aux spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque.

Dans cette classe, des voitures de <u>même "Body"</u>, équipées de <u>culasse et/ou moteur de substitution</u>, même "hors période de référence", pourront être admises au départ, dans le respect des autres conditions d'admission, reprises au point 1.3.- Encadré) **.

**Des voitures équipées d'un moteur d'une autre marque que celle de la voiture ou de celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admises à participer en classe S/R, pour autant qu'elles aient obtenu une homologation, dans cette configuration, de la part de la FIA <u>ou de l'une de ses ASN</u>.

Ces voitures ne seront admises en classe S/R que pour autant qu'elles soient, en tous points conformes à cette fiche d'homologation.

Malgré la présentation d'une telle fiche d'homologation, les cylindrées des moteurs implantés y resteront limitées à celles reprises au point 1.3, ci-dessus.

<u>Rappel</u>: Diamètre de la bride du compresseur = 34mm, au maximum pour un moteur "essence" ; 37mm pour un moteur "Diesel".

<u>N.B.</u>: D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration), une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également.

Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé.

- 8.3. Les véhicules seront répartis en 5 classes : A, B, C, D et S/R ;
 - A: de 0 à 1300 cc:
 - **B**: de 1301 à 1600 cc;
 - C: de 1601 à 2000 cc:
 - D: + de 2000 cc;
 - S/R: toutes classes confondues.
- 8.4. Les pilotes seront seuls à bord
- 8.5. Une "Super Finale" réservée aux dix premiers classés de la "Montée /Sprint en Or" aura lieu de 18h00 à 18h30
- 8.6. Un "Final Three" réservé au 3 premiers de la « Super Finale » aura lieu immédiatement après cette dernière
- 8.7. Les performances réalisées seront pondérées par des coefficients déterminés par la

motorisation, le mode de propulsion et, en classe S/R, par l'âge de la voiture (voir 2.2.3, du RP Montées/Sprints Historiques).

- 8.8. En cas d'ex aequo, le départage sera effectué en fonction de l'ancienneté des véhicules puis de leur cylindrée exacte.
- 8.9. Aucun système de chronométrage ne sera installé sur le parcours avant le déroulement du Sprint en Or.

Article 9 : Vérifications administratives en Sprint en Or

9.1. Les pilotes doivent, pour y prendre part, disposer, au minimum, de la licence "A4" ou "1J-A4". Licences admises: 1J-A4; A4; A3; A2; A1 ou équivalentes VA5.

Attention : "A3" annuelle, au minimum, si véhicule de la classe S/R (pas de licence journalière de ce niveau, délivrée sur place).

Article 10 : Vérifications techniques en Montée/Sprint en Or

- 10.1. Les vérifications techniques auront lieu au Chapiteau situé rue Cahorday à Saive.
- 10.2. Seuls les véhicules inscrits pour le Sprint en Or devront obligatoirement s'y soumettre, selon le timing suivant : 7h00 à 10h00

Article 11 : Prix - Souvenirs

11.1. Des prix et/ou souvenirs seront remis aux cinq premiers classés de la Montée/Sprint en Or ainsi qu'aux premiers de chaque classe.

Des prix et/ou souvenirs seront remis aux TROIS pilotes jugés les plus spectaculaires par un jury désigné par l'organisateur ainsi qu'aux TROIS pilotes les plus spectaculaires pilotant des FORD ESCORT Mk 1 ou Mk 2 (Prix du « Roi de l'ESCORT ») et au Roi de la GOLF.

Article 12: Timing

Le mai 2017 : Publication du Règlement Particulier

Le Jeudi 27 juillet 2017 : De 18 à 20h Vérification Administratives préliminaires rue du

couvent 86 à Jupille

Le Vendredi 28 juillet 2017 : Clôture des inscriptions à droits simples

-Le Dimanche 30 juillet 2017 :

7h00 : Ouverture des Vérifications Administratives et contrôle des licences

Ouverture des Contrôles de conformité et des Vérifications techniques éventuelles (5 en Or)

9h00 : Circuit en activité

9h30 : Clôture des inscriptions à droits majoré et fin des engagements

10h00 : Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences

Fin de la délivrance des licences d'1 jour "Pilote"

Fermeture des Vérifications Techniques éventuelles (M/S en Or)

12h30 : Arrêt des montées

14h00 : Circuit en activité

Fin de la délivrance des licences « passager »

14h30: Fin des inscriptions « passager »

16h00: Montée en Or éventuelle

18h00: Super Finale et Final Three

18h30 : Fin des montées19h00 : Remise des prix

Article 13 : Approbations

Règlement approuvé pour la commission "Courses de Côte/Sprints"

- de la CSAP Liege, en date du 28/05/2017, par Jérôme JADOT Lic. ASAF n° LG418
- de l'ASAF, en date du 29/05/2017, par Jean-Claude DORMAL Lic. ASAF n° LG415
- La licence d'homologation a été établie par Joël BRASSEUR Lic. ASAF n° LG470 en date du 13/05/2017

Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise et Ecurie Maquisard

Epreuve: Sprint Historique de Saive Date: 30 juillet 2017

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 28 juillet 2017

par voie postale : FRANKENNE Jennifer 137, Rue de Liège 4041 VOTTEM

L'ORGANISA

DIVISION*

NUMERO ATTRIBUE*

par email: jenniferfrankenne@hotmail.fr

RESERVEES

<u>Paiement reçu</u>*

Engagement reçu*

le/	/ <u> </u>		le	/	./			CLAS	SE*						
						tissemen									
Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la journée. Les manifestations du type « Vintage Démo » ne sont pas des "courses" et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.															
			PI	LOTE	(rem	plir en ca	ractèi	res d'imp	primeri	e, svp)					
Je, soussigi	né,				•			•							
Nom:		Si p	seudon	yme :				Pr	énom :			Hon	nme/I	emme	
		«				<i>»</i>									
Né(e) le°:															
Code postal	o ;		Loc	alité° :											
Si nous dev	ons vou	ıs conta	cter :	N°. Tél	./ GSM	:	6	E-mail :							
que les présentes données sont exactes. M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes. Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. LICENCES ANNUELLES: - Toutes (ASAF et VAS) en Montée/Sprint Histo; - "A4", au minimum, pour les "Montées/Sprints en Or" et "A3", si S/R.															
			ASA		,		pou.	VAS	<u> </u>	<u>ор</u>		icence	Тур		
CSAP/PAK	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			—		\dashv
LICENCES	JOU	RNALI	Mo M	ntée/Spr ontée/Sp	<u>Minimun</u> rint histo print en (n requis : rique : lice Or : licence ence journ	e "1J-	A4"	l				Со	vrées par mmissaire tif préser	
		٧	OIT	URE	(remp	lir en co	aract	ères d	l'impri	merie	svp)				
Marque				Туре				Cylindre	ée	Anné	2	Imm	Immatriculation		
								co	c					••••	
Palmarès	de	la vo	iture	(fac	ultat	if) :				Si "M	ontée	/Sprint	en Or	", Class	 e:
					••••••					A	В	С	D	S/R	
•				*	A comp	<u>léter si </u>	deux	pilotes	sur la	même	voitu	<u>re</u>			
Si Pilote seul *Nom du 1er Pilote								*Nom du 2ème Pilote							
Date :Signature(s) du (des) pilote(s), précédée(s) de la mention "Lu et approuvé" : ""															

EPREUV	E : 5,	print	His	toriq	ue d	e Sai	ive				••				
Date: 30	N	N°:													
					VER	RIFIC	ATI	ONS							
						int H									
		Rense	ignements	s d'identifi					avant le 1	renvoi du c	document.				
1er* PILC	TE/C														
Nom :					•	Pi	rénom	:		•		Signatu	ıre:		
Si pseudonym	ie:«			»											
LICENCE			ASAF					VAS			NUME	20	ТУРЕ	<u> </u>	
Province :	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV					
$\overline{\square}$															
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. Signature p	confori s règles	de l'art	et que	e, si le v	éhicule	e est im		•	s éven	tuelles		ons y c	apportées	, l'ont	
2 ^{ème} PIL	OTE/	COND	UCT	EUR (remplii	r en car	actère	s d'impr	imerie,	svp)					
Nom:							Prénon	۱:				Signa	ture :		
Si pseudony	me:«							• • • •							
LICENCE	DT	UT	ASAF		N14	451	1.7	VAS	VD	\4/\/	NUME	RO	ТУР	<u> </u>	
Province : ☑	BT	HT [LG	LX [N <i>A</i>	AN	LI	OV	VB	WV					
été dans les en vigueur. Signature pi	récédée ULE	de la m	nention	: « Lu e	t appro	nuvé » :									
Premièr		ée d							gati	on F	IA/AS	<u>N :</u>			
Marque -	Type		N° F	Plaque	1	√° de	châs	sis							
		EALA	COMMI	SSION	TECHN	IIQUE E	VENT				SATEUR				
Documents de	bord							_	ORDI						
Éclairage								NO	NON CONFORME						
Ceintures de	sécurité	/ Harno	iis						-			• •			
Extincteur											<u>saire Tec</u>	<u>hnique</u>			
Casque									nce N°						
Pneumatiques								Nom	/Cache	<u>† :</u>					
Divers :															
									SEC	RETARI	AT DE L'C	RGANI	SATION	<u>:</u>	

Sprint Historique de Saive

Date: 30 juillet 2017

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Echappement

VERIFICATIONS (Pour Montée en Or uniquement)

Nom:				1 "	•	seudor	•		Prér	Sig	Signature:					
Province :			ASA				••••••	» VAS		N° Licenc			Туре			
	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV						
VEHIC	ULE	(rempl	ir en card	actère d'in	nprimerie	: svp)										
Marque Type								Cylindrée Tu				Turbo Division				
									cc		0 / N					
Numéros de	portiè	res/Cap	oot ava	nt				Elargiss	seurs d	e voies	1	•				
Pare-brise								Pneuma	tiques							
Eclairage								Fixation	ns des 1	roues						
Documents o	de boro	d						Fonctionnement des freins								
Réservoir à	essenc	e						Anneau de remorquage								
Canalisation	d'esse	ence						Conformité de classe								
Tôle pare-fe	eu avan	t/arriè	re					Conformité de division								
Arceau de s	écurité	Ę						Vêtements (Combinaison)								
Ceintures de	e sécur	ité / H	arnais					Divers:								
Batterie								Autocollant ASAF								
Extincteur								N° Passeport ASAF								
Sièges Appui-tête								!! Si le véhicule est immatriculé et doit emprunter voie publique, vérifier les documents de bord								
Casque / FHR (HANS ou assimilé)								EN ()RDI	RF		П				
Fixations dans l'habitacle								NON CONFORME [
Protections des tuyauteries								Commissaire Technique (signature):								
Publicités sur vitres								Nom/Cachet:								
Rétroviseur	rs Ext.	/ Int.						Licence N°:								
Ornement e	xtérie	ır						Signature du SECRETARIAT (V.A.)								

Sprint Historique de Saive

<u>Frais de</u>

Date: 30 juillet 2017

Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise et Ecurie Maquisard

Bulletin d'inscription « PASSAGER »

À présenter compléter au secrétariat le jour de l'événement

* CASES RÉSERVÉES À L'ORGANISATION

<u>Frais de</u> <u>participation *</u>	Paiement reçu*	· -	NUMÉRO AT	*	
PA	SSAGER (remp	olir en cara	ctères d'imprime	erie, svp)	
Je, soussigné(e),					
Nom:	Si pseudonyme :		Prénom:	Hom	me/Femme
	/ «»			ļ	
Province, type et n° de licen N.B. : Min. = licence « 1J-L »			Club :		
Né(e) le°:	Adresse°:		N°:		
Code postal°:	Localité°:				
Si nous devons vous contact	er: N°. Tél./ GSM:	E-m	ail :		
Date: « L'âge minimum de participation et le conducteur	»		ger précédée de la 		
Association Speritive Automobile Francophene	<u>TESTATIO</u>	N SUF	R L'HONN	<u>NEUR</u>	ACEPS FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
Je, soussigné(e), passager (passagère) lor m' envers l'organisateur de pour d'éventuels domma signature de ma demand que soient les circonstan Cet engagement s'applie manifestation.	engage sur l'honneur à l'épreuve ci-dessus, ses ges subis, ainsi que le e de licence (numéro re ces dans lesquelles je l'o	renoncer à préposés, l'A précise l'abo pris ci-dessus ai encouru.	toute action de re SAF, les CSAP et andon de recours s) et ce, quel que s	tous les autre que j'ai acce soit mon préju	pté lors de la dice et quelles
Fait à	, le	.Signatures p	récédées de la mei	ntion « Lu et c	approuvé » :
Le passager, la passagère	e : e document, s'il est incon	nplet ou détér	ioré. le départ de l'	'épreuve vous s	sera refusé.